

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1653

13 août 2010

SOMMAIRE

Auto Red-Line Pneus S.à r.l.	79343	Icarus Shipping S.A.	79329
ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l.	79332	Immobilière Buchholtz	79330
Consimex S.à.r.l.	79328	Immobilière Buchholtz	79332
Credit-Management Systems Europe (CSE) S.A.	79330	Impetus S.à.r.l.	79335
Fomed S.A.	79327	Intelsat Global S.A.	79330
General Capital Group Invest S.A.	79325	Intelsat Global Subsidiary S.A.	79335
Gesare S.A.	79337	Intelsat Intermediate Holding Company S.A.	79336
GSC European Mezzanine Luxembourg III S.à.r.l.	79324	Intelsat Jackson Holdings S.A.	79336
GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à.r.l.	79324	Intelsat (Luxembourg) S.A.	79335
GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à.r.l.	79325	Intelsat S.A.	79337
GSC European Mezzanine Luxembourg VI S.à.r.l.	79325	Inter Best Car S.A.	79337
GSC European Mezzanine Luxembourg V S.à.r.l.	79324	Intrapar Holding S.A.	79338
Hager Investment	79327	Intrapar Holding S.A.	79338
Hansofal S.A., SPF	79327	Intrapar Holding S.A.	79338
Hanwell S.A.	79328	Iona Luxembourg S.C.A.	79307
Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l.	79326	Jacquet International	79339
Heritam SICAV	79328	Jade Finance S.à.r.l.	79339
HEVAF Gartmore S.à r.l.	79328	Jade Finance S.à.r.l.	79340
HEVAF Grafton Office S.à r.l.	79329	Joining Hands International Co.	79339
HEVAF LS 17 S.à r.l.	79329	JP Residential VII S.à r.l.	79340
Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l.	79326	Kings Cross Residential S.à r.l.	79340
Hideal Partners S.à r.l.	79329	K.M.K. Agroinvestment S.A.	79340
Highbridge Mezzanine Partners Onshore Lux S.à r.l.	79325	Le Cellier Romain S.à r.l.	79338
Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l.	79326	Lugimo S.A.	79339
Highbridge Onshore Senior Investments Lux S.à r.l.	79326	Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l.	79298
Hines Fund Management Company I S.à r.l.	79327	Magnisense	79318
		Pronavis S.A.	79336
		Santander European Investments Lux S.à r.l.	79330
		Stargazer Editions LLC, succursale de Luxembourg	79341
		THERMO Db Services S.à r.l.	79340

Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.253.

In the year Two Thousand and Ten, on the Twenty Eighth day of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

An extraordinary general meeting (the "Unitholders Meeting") of the company Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.253 (the "Company") was held.

The Unitholders Meeting was presided by Carmine REHO, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Christelle FRANK, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Raymond THILL, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The board of the Unitholders Meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder(s) of the powers of attorney representing the unitholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

It was noted that for the First, the Second and the Third Resolutions, these would be taken by the sole member Maag Pump Systems S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.254 (the "Sole Member") here represented by Carmine REHO, acting as duly appointed attorney of Maag Pump Systems S.à r.l. by virtue of a power of attorney granted on or around the date hereof.

The Chairman declared that:

I. According to the attendance list, unitholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the Unitholders Meeting. The Unitholders Meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of Four Hundred and Thirteen Thousand One Hundred and Sixty Four Pounds Sterling (GBP 413,164) paid up by way of contribution in kind so as to bring it from its present amount of Five Hundred and Sixty Four Thousand One Hundred and Eighty Six Pounds Sterling (GBP 564,186) to an amount of Nine Hundred and Seventy Seven Thousand Three Hundred and Fifty Pounds Sterling (GBP 977,350) represented by Nine Hundred and Seventy Seven Thousand and Three Hundred and Fifty (977,350) corporate units, each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company from this share increase together with a share premium amounting to Thirty Four Million Five Hundred and Nineteen Thousand Eight Hundred and Fifty Two Pounds Sterling and Twenty Pence (GBP 34,519,852.20);

2) Waiver of its preferential subscription rights under article 5, second paragraph of the Company's articles of incorporation by the Sole Member with respect to the subscription of new corporate units of the Company by certain shareholders;

3) Approval of the subscription and payment by the following persons:

- CGS II (Jersey) Limited Partnership ("CGS LP") of Three Hundred and Forty One Thousand Eight Hundred and Sixty Three (341,863) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of 85% the share capital of Automatik Holding GmbH ("APMH") for an aggregate amount of Twenty Eight Million Nine Hundred and Four and Five Hundred and Sixteen Pounds Sterling and Sixty Five Pence (GBP 28,904,516.65) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Twenty Eight Million Five Hundred and Sixty Two Thousand Five Hundred and Sixty Three Pounds Sterling and sixty-five pence (GBP 28,562,563.65);

- CGS II (Jersey) Co-Invest Limited Partnership ("CGSC LP") of Sixty Thousand and Three Hundred and Twenty Nine (60,329) corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of 15% of APMH for an aggregate amount of Five Million One Hundred Thousand Eight Hundred and Sixteen Pounds Sterling and Ninety Five Pence (GBP 5,100,816.95) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Five Million Forty Thousand Four Hundred and Eighty Seven Pounds Sterling and Ninety Five Pence (GBP 5,040,487.95);

- Mr. Harald Zang of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand Four Hundred and Fifty Six euros (EUR 2,456) of APM Managementbeteiligungs GmbH ("APM Management") for an aggregate amount of Two Hundred and Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10);

- Mr. Michael Bachmann of Four Hundred and Four (404) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Three Hundred and Seventy Six euros (EUR 376) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Thirty Four Thousand One Hundred and Fifty Eight Pounds Sterling and Twenty Pence (GBP 34,158.20) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Thirty Three Thousand Seven Hundred and Fifty Four Pounds Sterling and Twenty Pence (GBP 33,754.20);

- Dr. Hans-Jürgen Scholl of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand Four Hundred and Fifty Six euros (EUR 2,456) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Two Hundred and Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10);

- Mr. Bernd Domdey of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand Four Hundred and Fifty Six euros (EUR 2,456) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Two Hundred Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10);

- Dr. Roger Stehr of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand and eighty euros (EUR 2,080) and a quota (Anteil) of Three Hundred and Seventy Six euros (EUR 376) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Two Hundred Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10).

4) Subscription and payment up by the following persons:

- CGS LP of Three Hundred and Forty One Thousand Eight Hundred and Sixty Three (341,863) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of 85% the share capital of APMH for an aggregate amount of Twenty Eight Million Nine Hundred and Four and Five Hundred and Sixteen Pounds Sterling and Sixty Five Pence (GBP 28,904,516.65) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Twenty Eight Million Five Hundred and Sixty Two Thousand Five Hundred and Sixty Three Pounds Sterling (GBP 28,562,563.65);

- CGSC LP of Sixty Thousand and Three Hundred and Twenty Nine (60,329) corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of 15% of APMH for an aggregate amount of Five Million One Hundred Thousand Eight Hundred and Sixteen Pounds Sterling and Ninety Five Pence (GBP 5,100,816.95) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Five Million Forty Thousand Four Hundred and Eighty Seven Pounds Sterling and Ninety Five Pence (GBP 5,040,487.95);

- Mr. Harald Zang of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand Four Hundred and Fifty Six euros (EUR 2,456) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Two Hundred Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10);

- Mr. Michael Bachmann of Four Hundred and Four (404) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Three Hundred and Seventy Six euros (EUR 376) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Thirty Four Thousand One Hundred and Fifty

Eight Pounds Sterling and Twenty Pence (GBP 34,158.20) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Thirty Three Thousand Seven Hundred and Fifty Four Pounds Sterling and Twenty Pence (GBP 33,754.20);

- Dr. Hans-Jürgen Scholl of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand Four Hundred and Fifty Six euros (EUR 2.456) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Two Hundred Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10);

- Mr. Bernd Domdey of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand Four Hundred and Fifty Six euros (EUR 2,456) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Two Hundred Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10);

- Dr. Roger Stehr of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand and eighty euros (EUR 2.080) and a quota (Anteil) of Three Hundred and Seventy Six euros (EUR 376) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Two Hundred Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10).

5) Amendment of Article 5, first and second paragraph of the articles of the Company.

6) Granting of authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above increase of capital of the company in the members' register of the Company, and

7) Any other business.

The unitholders of the Company moved the following resolutions unanimously:

First resolution

The Sole Member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of Four Hundred and Thirteen Thousand One Hundred and Sixty Four Pounds Sterling (GBP 413,164) paid up by way of contribution in kind so as to bring it from its present amount of Five Hundred and Sixty Four Thousand One Hundred and Eighty Six Pounds Sterling (GBP 564,186) to an amount of Nine Hundred and Seventy Seven Thousand Three Hundred and Fifty Pounds Sterling (GBP 977,350) represented by Nine Hundred and Seventy Seven Thousand and Three Hundred and Fifty (977,350) corporate units, each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company from this share increase together with a share premium amounting to Thirty Four Million Five Hundred and Nineteen Thousand Eight Hundred and Fifty Two Pounds Sterling and Twenty Pence (GBP 34,519,852.20).

Second resolution

The Sole Member of the Company resolved to waive its preferential subscription rights with respect to the subscription of the new corporate units and share premium to be issued by the Company.

Third resolution

The Sole Member of the Company resolved to approve the subscription and payment by the following persons;

- CGS LP of Three Hundred and Forty-One Thousand Eight Hundred and Sixty Three (341,863) corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of 85% the share capital of Automatik Holding GmbH ("APMH") for an aggregate amount of Twenty Eight Million Nine Hundred and Four Thousand and Five Hundred and Sixteen Pounds Sterling and Sixty Five Pence (GBP 28,904,516.65) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Twenty Eight Million Five Hundred and Sixty Two Thousand Five Hundred and Sixty Three Pounds Sterling and sixty-five Pence (GBP 28,562,563.65);

- CGSC LP of Sixty Thousand and Three Hundred and Twenty Nine (60,329) corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of 15% of APMH for an aggregate amount of Five Million One Hundred Thousand Eight Hundred and Sixteen Pounds Sterling and Ninety Five Pence (GBP 5,100,816.95) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Five Million Forty Thousand Four Hundred and Eighty Seven Pounds Sterling and Ninety Five Pence (GBP 5,040,487.95);

- Mr. Harald Zang of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand Four Hundred and Fifty Six euros (EUR 2.456) of the share capital of APM Management Beteiligungs GmbH ("APM Management") for an aggregate amount of Two Hundred Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10);

- Mr. Michael Bachmann of Four Hundred and Four (404) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Three Hundred and Seventy Six euros (EUR 376) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Thirty Four Thousand One Hundred and Fifty Eight Pounds Sterling and Twenty Pence (GBP 34,158.20) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Thirty Three Thousand Seven Hundred and Fifty Four Pounds Sterling and Twenty Pence (GBP 33,754.20);

- Dr. Hans-Jürgen Scholl of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand Four Hundred and Fifty Six euros (EUR 2.456) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Two Hundred Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10);

- Mr. Bernd Domdey of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand Four Hundred and Fifty Six euros (EUR 2.456) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Two Hundred Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10);

- Dr. Roger Stehr of Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind consisting of a quota (Anteil) of Two Thousand and eighty euros (EUR 2.080) and a quota (Anteil) of Three Hundred and Seventy Six euros (EUR 376) of the share capital of APM Management for an aggregate amount of Two Hundred Twenty Three Thousand Three Hundred and Eighty One Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 223,381.10) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty-Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10).

Subscription and Payment

Further appeared said Mr. Sébastien BINARD, lawyer, residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of CGSC LP and CGS LP by virtue of a powers of attorney granted on or about the date hereof.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe respectively in the name and on behalf of CGSC LP and CGS LP Sixty Thousand Three Hundred and Twenty Nine (60,329) corporate units and Three Hundred and Forty One Thousand Eight Hundred and Sixty Three (341,863) corporate units, together with a share premium in relation to these subscriptions amounting to respectively Five Million Forty Thousand Four Hundred and Eighty Seven Pounds Sterling and Ninety Five Pence (GBP 5,040,487.95) and Twenty Eight Million Five Hundred and Sixty Two Thousand Five Hundred and Sixty-Three Pounds Sterling and sixty-five Pence (GBP 28,562,563.65) in consideration for a contribution in kind consisting of the entire share capital of APMH.

Thereupon the Sole Member resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue and allocate the above listed corporate units to CGSC LP and CGS LP.

Mr. Sébastien BINARD, prenamed, declared to act also in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Harald Zang, Mr. Michael Bachmann, Dr. Hans-Jürgen Scholl, Mr. Bernd Domdey, Dr. Roger Stehr by virtue of powers of attorney granted on or about the date hereof.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of:

- Mr. Harald Zang Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units of the Company together with a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10) in consideration for a contribution in kind consisting of one share having a nominal value of EUR 2,456 of the share capital of APM Management;

- Mr. Michael Bachmann Four Hundred and Four (404) corporate units of the Company together with a share premium in relation to this subscription amounting to Thirty Three Thousand Seven Hundred and Fifty Four Pounds Sterling and Twenty Pence (GBP 33,754.20) in consideration for a contribution in kind consisting of one share having a nominal value of EUR 376 of the share capital of APM Management;

- Dr. Hans-Jürgen Scholl Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units of the Company together with a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10) in consideration for a contribution in kind consisting of one share having a nominal value of EUR 2,456 of the share capital of APM Management;

- Mr. Bernd Domdey Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units of the Company together with a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10) in consideration for a contribution in kind consisting of one share having a nominal value of EUR 2,456 of the share capital of APM Management;

- Dr. Roger Stehr Two Thousand Six Hundred and Forty Two (2,642) corporate units of the Company together with a share premium in relation to this subscription amounting to Two Hundred and Twenty Thousand Seven Hundred and Thirty Nine Pounds Sterling and Ten Pence (GBP 220,739.10) in consideration for a contribution in kind consisting of one share having a nominal value of EUR 2,080 and one share having a nominal value of EUR 376 of the share capital of APM Management.

Thereupon the Sole Member resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue and allocate the above listed corporate units to Mr. Harald Zang, Mr. Michael Bachmann, Dr. Hans-Jürgen Scholl, Mr. Bernd Domdey, and Dr. Roger Stehr.

The person appearing referred to the (i) contribution agreement dated on or about the date hereof entered into and between the Company and CGSC LP and CGS LP in relation to the contribution of the entire share capital of APMH and (ii) the contribution agreement dated on or about the date hereof entered into and between the Company, Mr. Harald Zang, Mr. Michael Bachmann, Dr. Hans-Jürgen Scholl, Mr. Bernd Domdey, and Dr. Roger Stehr in relation to the contribution of 40.8% of the share capital of APM Management.

The valuation of the contributed shares has been made by CGSC LP, CGS LP, Mr. Harald Zang, Mr. Michael Bachmann, Dr. Hans-Jürgen Scholl, Mr. Bernd Domdey and Dr. Roger Stehr and addressed to the Company (the "Valuation Report").

These contribution agreements and the Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders and by the notary will be provided to the notary for his comfort.

Fourth resolution

The Unitholders of the Company resolved to amend article 5, paragraph 1 and 2 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital is set at Nine Hundred and Seventy Seven Thousand, Three Hundred and Fifty Pounds Sterling (GBP 977,350) represented by Nine Hundred and Seventy Seven Thousand, Three Hundred and Fifty (977,350) corporate units, each corporate units with a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Unitholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. In the case of a capital increase or reduction, the Corporate Units shall be offered to each holder of Corporate Units or otherwise reduce the holdings of each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

Fifth resolution

The Unitholders of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the amendment of the shareholders' register of the Company.

The Sole Member declared the meeting closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at six thousand eight hundred Euro.

The total amount of the share capital increase and the share premium is valued at EUR 41,279,782.81.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'année deux mille dix, le vingt-huit du mois de mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée des Associés») de la Société Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.253 (la «Société»).

L'Assemblée des Associés a été présidée par M. Carmine REHO, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire Christelle FRANK, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit pour scrutateur Raymond THILL, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée des Associés établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Il a été noté que la Première, la Deuxième et la Troisième résolutions seraient prises par l'Associé Unique Maag Pump Systems S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.254 (l'«Associé Unique») ici représenté par M. Carmine REHO, agissant en tant que mandataire dûment mandaté par Maag Pump Systems S.à r.l. par une procuration donnée à la date des présentes.

Le Président déclare que:

I. Conformément à la liste de présence, les associés représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'Assemblée des Associés. L'Assemblée des Associés peut donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent treize mille cent soixante-quatre Livres Sterling (GBP 413.164) libéré par le biais d'un apport en nature pour porter le capital social de son montant actuel de cinq cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 564.186) au montant de neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante Livres Sterling (GBP 977.350), représenté par neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante (977.350) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société à compter de cette augmentation de capital ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trente quatre million cinq cent dix-neuf mille huit cent cinquante-deux Livres Sterling et Vingt Pence (GBP 34.519.852,20);

2 Renonciation à leurs droits préférentiels de souscription de l'article 5, paragraphe second des statuts de la Société par l'Associé Unique quant à la souscription de nouvelles parts sociales de la Société par certains actionnaires;

3 Approbation de la souscription et de la libération par les personnes suivantes:

- CGS II (Jersey) Limited Partnership ("CGS LP") de trois cent quarante et un mille huit cent soixante trois (341.863) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de une Livre Sterling chacune (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société en contrepartie d'un apport en nature consistant en 85% du capital social de Automatik Holding GmbH («APMH») pour un montant total de vingt huit million neuf cent quatre mille cinq cent seize Livres Sterling et soixante cinq Pence (GBP 28.904.516,65) représentant une prime d'émission liée à la souscription d'un montant de vingt huit million cinq cent soixante deux mille cinq cent soixante trois Livres Sterling et soixante cinq Pence (GBP 28.562.563,65);

- CGS II (Jersey) Co-Invest Limited Partnership ("CGSC LP") de soixante mille trois cent vingt-neuf (60.329) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en 15% de APMH pour un montant total de cinq millions cent mille huit cent seize Livres Sterling et quatre vingt quinze Pence (GBP 5.100.816,95) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de cinq million quarante mille quatre cent quatre vingt sept Livres Sterling et quatre vingt quinze Pence (GBP 5.040.487,95);

- M. Harald Zang de deux mille six cent quarante-deux parts sociales (2.642) chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 2.456) de APM Management Beteiligungs GmbH («APM Management») pour un montant total de deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10);

- M. Michael Bachmann de quatre cent quatre (404) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de trois cent soixante seize Euro (EUR 376) du capital social de APM Management pour un montant total de trente quatre mille cent cinquante huit Livres Sterling et vingt Pence (GBP 34.158,20) repré-

sentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de trente trois mille sept cent cinquante quatre Livres Sterling et vingt Pence (GBP 33.754,20);

- Dr. Hans-Jürgen Scholl de deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 2.456) du capital social de APM Management pour un montant total de deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10);

- M. Bernd Domdey de deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 2.456) du capital social de APM Management pour un montant total de deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10);

- Dr. Roger Stehr de deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux mille quatre-vingts Euro (EUR 2.080) et en un quota (Anteil) de trois cent soixante-seize Euro (EUR 376) du capital social de APM Management pour un montant total de deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10).

4) Souscription et libération par les personnes suivantes:

- CGS LP de trois cent quarante et un mille huit cent soixante trois (341.863) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de une Livre Sterling chacune (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société en contrepartie d'un apport en nature consistant en 85% du capital social de APMH pour un montant total de vingt huit million neuf cent quatre mille cinq cent seize Livres Sterling et soixante cinq Pence (GBP 28.904.516,65) représentant une prime d'émission liée à la souscription d'un montant de vingt huit million cinq cent soixante deux mille cinq cent soixante trois Livres Sterling et soixante cinq Pence (GBP 28.562.563,65);

- CGSC LP de soixante mille trois cent vingt-neuf (60.329) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en 15% de APMH pour un montant total de cinq million cent mille huit cent seize Livres Sterling et quatre vingt quinze Pence (GBP 5.100.816,95) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de cinq million quarante mille quatre cent quatre vingt sept Livres Sterling et quatre vingt quinze Pence (GBP 5.040.487,95);

- M. Harald Zang de deux mille six cent quarante-deux parts sociales (2.642) chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 2.456) de APM Management pour un montant total de deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10);

- M. Michael Bachmann de quatre cent quatre (404) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de trois cent soixante seize Euro (EUR 376) du capital social de APM Management pour un montant total de trente quatre mille cent cinquante huit Livres Sterling et vingt Pence (GBP 34.158,20) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de trente trois mille sept cent cinquante quatre Livres Sterling et vingt Pence (GBP 33.754,20);

- Dr. Hans-Jürgen Scholl de deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10);

- M. Bernd Domdey de deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 2.456) du capital social de APM Management deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10);

- Dr. Roger Stehr de deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux mille quatre-vingts Euro (EUR 2.080) et en un quota (Anteil)

de trois cent soixante-seize Euro (EUR 376) du capital social de APM Management pour un montant total de deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10).

5) Modification de l'article 5, paragraphes premier et second des statuts de la Société.

6) Autorisation à accorder à tout gérant de la Société ou à tout juriste de l'étude WILDGEN, Luxembourg, afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement de l'augmentation de capital de la Société mentionnée ci-dessus dans le registre des associés de la Société, et

7) Divers.

Les Associés de la Société ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent treize mille cent soixante-quatre Livres Sterling (GBP 413.164) libéré par le biais d'un apport en nature pour porter la capital social de son montant actuel de cinq cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 564.186) au montant de neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante Livres Sterling (GBP 977.350), représenté par neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante (977.350) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société à compter de cette augmentation de capital ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trente quatre million cinq cent dix-neuf mille huit cent cinquante-deux Livres Sterling et Vingt Pence (GBP 34.519.852,20).

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé de renoncer à ses droits préférentiels de souscription liés à la souscription des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission à émettre par la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'approuver la souscription et la libération par les personnes suivantes;

- CGS LP de trois cent quarante et un mille huit cent soixante trois (341.863) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de une Livre Sterling chacune (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société en contrepartie d'un apport en nature consistant en 85% du capital social de APMH pour un montant total de vingt huit million neuf cent quatre mille cinq cent seize Livres Sterling et soixante cinq Pence (GBP 28.904.516,65) représentant une prime d'émission liée à la souscription d'un montant de vingt huit million cinq cent soixante deux mille cinq cent soixante trois Livres Sterling et soixante cinq Pence (GBP 28.562.563,65);

- CGSC LP de soixante mille trois cent vingt-neuf (60.329) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en 15% de APMH pour un montant total de cinq million cent mille huit cent seize Livres Sterling et quatre vingt quinze Pence (GBP 5.100.816,95) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de cinq million quarante mille quatre cent quatre vingt sept Livres Sterling et quatre vingt quinze Pence (GBP 5.040.487,95);

- M. Harald Zang de deux mille six cent quarante-deux parts sociales (2.642) chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 2.456) de APM Management pour un montant total de deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10);

- M. Michael Bachmann de quatre cent quatre (404) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de trois cent soixante seize Euro (EUR 376) du capital social de APM Management pour un montant total de trente quatre mille cent cinquante huit Livres Sterling et vingt Pence (GBP 34.158,20) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de trente trois mille sept cent cinquante quatre Livres Sterling et vingt Pence (GBP 33.754,20);

- Dr. Hans-Jürgen Scholl de deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 2.456) du capital social de APM Management pour un montant total de deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10);

- M. Bernd Domdey de deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 2.456) du capital

social de APM Management pour un montant total deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10);

- Dr. Roger Stehr de deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature consistant en un quota (Anteil) de deux mille quatre-vingts Euro (EUR 2.080) et en un quota (Anteil) de trois cent soixante-seize Euro (EUR 376) du capital social de APM Management pour un montant total de deux cent vingt trois mille trois cent quatre vingt un Livres Sterling et dix Pence (GBP 223.381,10) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10).

Souscription et Libération

A ensuite comparu M. Sébastien BINARD, avocat, résidant au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandaté de CGSC LP et CGS LP en vertu de procurations à lui accordées à la date des présentes.

Lesdites procurations resteront attachées au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, afin d'être soumis avec l'acte aux autorités en charge de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de CGSC LP et CGS LP soixante mille trois cent vingt-neuf (60.329) parts sociales et trois cent quarante et un mille huit cent soixante-trois (341.863) parts sociales, ensemble avec une prime d'émission liée à ces souscriptions s'élevant respectivement à cinq million quarante mille quatre cent quatre vingt sept Livres Sterling et quatre vingt quinze Pence (GBP 5.040.487,95) et vingt huit million cinq cent soixante deux mille cinq cent soixante trois Livres Sterling et soixante cinq Pence (GBP 28.562.563,65) en contrepartie d'un apport en nature consistant en la totalité du capital social de APMH.

En conséquence, l'Associé Unique de la Société a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'émettre et attribuer les parts sociales énumérées ci-dessus à CGSC LP et CGS LP.

Sébastien BINARD, prénommé, déclare agir aussi en sa qualité de mandataire dûment mandaté par M. Harald Zang, M. Michael Bachmann, Dr. Hans-Jürgen Scholl, M. Bernd Domdey, Dr. Roger Stehr en vertu de procurations à lui accordées à la date des présentes.

Ladite procuration restera attachée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, afin d'être soumis avec l'acte aux autorités en charge de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de:

- M. Harald Zang deux mille six cent quarante-deux parts sociales (2.642) de la Société ensemble avec une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10) en contrepartie d'un apport en nature consistant en une part du capital social APM Management ayant une valeur nominale deux mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 2.456);

- M. Michael Bachmann quatre cent quatre parts sociales (404) ensemble avec une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de trente trois mille sept cent cinquante quatre Livres Sterling et vingt Pence (GBP 33.754,20) en contrepartie d'un apport en nature consistant en une part du capital social d'APM Management ayant une valeur nominale de trois cent soixante seize Euro (EUR 376);

- Dr. Hans-Jürgen Scholl deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales de la Société ensemble avec une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10) en contrepartie d'un apport en nature consistant en une part du capital social d'APM Management ayant une valeur nominale de deux mille quatre cent cinquante six Euro (EUR 2.456);

- M. Bernd Domdey deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales de la Société ensemble avec une prime d'émission de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10) en contrepartie d'un apport en nature consistant en une part du capital social d'APM Management ayant une valeur nominale de deux mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 2.456);

- Dr. Roger Stehr deux mille six cent quarante-deux (2.642) parts sociales de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt mille sept cent trente neuf Livres Sterling et dix Pence (GBP 220.739,10) en contrepartie d'un apport en nature consistant en une part du capital social d'APM Management ayant une valeur nominale de deux mille quatre-vingts Euro (EUR 2.080) et d'une part du capital social d'APM Management ayant une valeur nominale de trois cent soixante seize Euro (EUR 376).

En conséquence l'Associé Unique a décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiements et d'émettre et d'attribuer les parts sociales énumérées ci-avant à M. Harald Zang, M. Michael Bachmann, Dr. Hans-Jürgen Scholl, M. Bernd Domdey et M. Roger Stehr.

Le comparant fit référence (i) au contrat d'apport du à la date des présentes conclu entre la Société et CGSC LP et CGS LP relativement à l'apport de la totalité du capital social d'APMH et (ii) au contrat d'apport du à la date des présentes conclu entre la Société M. Harald Zang, M. Michael Bachmann, Dr. Hans-Jürgen Scholl, M. Bernd Domdey et M. Roger Stehr relativement de 40,8% du capital social d'APM Management.

L'évaluation des parts apportées a été faite par CGSC LP, CGS LP, M. Harald Zang, M. Michael Bachmann, Dr. Hans-Jürgen Scholl, M. Bernd Domdey et M. Roger Stehr et a été adressé à la Société (le «Rapport d'évaluation»).

Ces contrats d'apport et le rapport d'évaluation, après avoir été signés «ne varietur» par les mandataires et par le notaire seront fournis au notaire pour son confort.

Cinquième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1 et 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à neuf cent soixante dix-sept mille trois cent cinquante Livres Sterling (GBP 977.350), représenté par neuf cent soixante dix-sept mille trois cent cinquante (977.350) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus dans les présents statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit sur résolution des Associés adoptée de la façon requise pour la modification de ses statuts. Dans l'hypothèse d'une augmentation ou d'une réduction de capital, les Parts Sociales doivent être offertes à chaque détenteur de Parts Sociales ou le cas échéant la détention des détenteurs de Parts Sociales doit être réduite uniquement de façon proportionnelle.

Sixième résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'autoriser tout gérant de la Société ou tout juriste de l'étude WILDGEN ayant ses bureaux à Luxembourg à exécuter toute action nécessaire ou incidente en lien avec la modification du registre des associés de la Société.

L'Associé Unique déclare qu'en l'absence d'autres points à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à six mille huit cents euros.

Le montant total de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à EUR 41.279.782,81.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une traduction française, à la demande du même comparant et en cas de divergence entre les anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le document ayant été lu aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Christelle FRANK, Raymond THILL, Sébastien BINARD, Martine SCHAEFFER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2010. Relation: GRE/2010/1943. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010084888/558.

(100094777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Iona Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.118.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Neuheim Lux Group Holding V, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 204,500.-, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137498,

duly represented by Ms Maÿ N'Diaye, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 June 2010,

2) Iona S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 11,100.-, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

duly represented by Ms Maj N'Diaye, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 June 2010,

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties have drawn up the following articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Iona Luxembourg S.C.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

B. Shareholders' liability

Art. 5. The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share capital - Shares

Art. 6. The subscribed capital is set at thirty-two thousand nine hundred British Pounds (GBP 32,900.-) consisting of thirty-two thousand eight hundred ninety-nine (32,899) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of one British Pound (GBP 1) each and one (1) management share (the "Management Share") having a par value of one British Pound (GBP 1).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register

in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 8 of these articles of incorporation.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Redeemable Shares. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 17.

Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise in these articles of incorporation or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Manager, or by such person appointed by the Manager, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

D. Management

Art. 9. The Company shall be managed by Iona S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in article 12 hereof, appoints an administrator, who needs not be a shareholder, in order that he effects urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall otherwise be subject to the approval of the Manager.

Art. 10. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 11. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

E. Supervision

Art. 12. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so requests.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

F. General meetings of shareholders

Art. 14. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held on the last business day of the month of September, or such other date which is otherwise duly convened prior thereto each year at 11.00 a.m. in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, unless convened earlier in accordance with these articles by the Manager.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

G. Accounting year - Balance sheet

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of April and shall terminate on the thirty-first (31st) of March of the following year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10 % (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 17. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 18. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Final dispositions - Applicable law

Art. 19. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 March 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) Iona S.à r.l.	1 Management Share 1 Ordinary Share
2) Neuheim Lux Group Holding V	32 898 Ordinary Shares
Total:	1 Management Share 32 899 Ordinary Shares

All the shares have been paid-in in cash, so that the amount of thirty-two thousand nine hundred seventeen point thirty-four British Pounds (32,917.34) representing thirty-two thousand nine hundred British Pound (GBP 32,900.-) for the share capital and seventeen point thirty-four British Pounds (GBP 17.34) for the share premium was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges which shall be borne by the Company under any form whatsoever as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of managers is set at one (1) and the members of the Supervisory Board is set at three (3).
2. Iona S.à r.l. is appointed as sole manager of the Company.
3. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting of 2015:
 - a. Mr. Paul David Daccus, born in Leeds, Great Britain, on 27 March 1972, with professional address at Sun European Partners, LLP, 6 Grace Church Street, 4th Floor, London EC3V OAT Great- Britain;
 - b. Mr. Marcus Billman, born in Essinge Sweden, on 8th May 1957, with address at Sun European Partners, LLP, 6 Grace Church Street, 4th Floor, London EC3V OAT Great- Britain; and
 - c. Ms. Anita Lyse, born in Alesund, Norway, on 4th October 1976, with address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix le quinzième jour du mois de juin.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

- 1) Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de EUR 204.500.-, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736

Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498,

dûment représentée par Mademoiselle Maÿ N'Diaye, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir remis le 14 juin 2010;

2) Iona S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de GBP 11.100,-, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, non encore immatriculée

dûment représentée par Mademoiselle Maÿ N'Diaye, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir remis le 14 juin 2010;

Les pouvoirs, après avoir été signés « ne varietur » par le fondé de pouvoir et le notaire soussigné, demeureront joints au présent document afin d'être enregistrés avec celui-ci.

Les parties indiquées, agissant en leurs qualités susmentionnées, ont établi les statuts suivants d'une société en commandite par actions, qu'ils ont déclaré avoir constitué entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Les souscripteurs et toutes les personnes susceptibles d'acquérir des actions émises, créent par les présentes une société sous la forme d'une société en commandite par actions, sous le nom de «Iona Luxembourg S.C.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré au sein de la même ville sur décision du Gérant. Les filiales ou autres sièges et bureaux pourront être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

B. Responsabilité des actionnaires

Art. 5. L'associé commandité de la Société est responsable de l'ensemble des dettes qui ne peuvent pas être réglées en dehors des actifs de la société. Les autres actionnaires (pour éviter toute confusion, hormis l'associé commandité), s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit ou dans toute mesure autre qu'en exerçant leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront responsables que dans la mesure de leur contribution apportée à la Société.

C. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille neuf cents livres sterling (GBP 32.900,-) constitué de trente-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (32,899) actions ordinaires (Les «Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et d'une (1) action de Commandité («Action de Commandité») ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1).

La société pourra, dans la mesure des dispositions autorisées par la loi et en vertu de celles-ci, rembourser ses propres actions.

Art. 7. Les actions de la société sont nominatives.

Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la société, où il sera tenu à la disposition de chacun des actionnaires. Ce registre comportera la désignation de chacun des actionnaires et une indication sur le nombre d'actions détenues, une indication sur les paiements effectués pour les actions ainsi que les transferts et les dates y relatives. Chacun des actionnaires notifiera à la Société par courrier recommandé son adresse ainsi que tout changement y relatif. La Société

sera fondée à se référer à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives sera établie par leur inscription dans ledit registre.

Les certificats de ces enregistrements devront être émis et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire concerné. Cette signature pourra être manuscrite, imprimée ou faxée.

La propriété des actions nominatives sera établie par leur retranscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts des actions nominatives seront effectués par une déclaration écrite de transfert qui devra être enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant une procuration en ce sens pour agir pour leur compte.. Les transferts d'actions devront être effectués conformément aux dispositions relatives au transfert de créances visé à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De surcroît, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou document faisant état du consentement entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires doivent transmettre à la Société une adresse à laquelle les notifications et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse devra aussi être indiquée dans le registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite envoyée au siège social de la Société, ou à une autre adresse indiquée par la Société.

L'Action détenue par le Gérant n'est pas transférable sauf à un successeur du Gérant qui serait nommé en conformité avec l'article 8 des statuts.

La société ne reconnaîtra qu'un détenteur par action; si une action était détenue par plusieurs personnes, les personnes se prévalant de la propriété de cette/ces action(s) devront désigner un seul mandataire pour la représenter vis-à-vis de la Société. La société dispose du droit de suspendre l'exercice d'un droit lié à cette part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée en tant qu'unique propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 8. Actions rachetables. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Des actions rachetables peuvent être annulées sur demande du gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenue en conformité avec les dispositions de l'Article 17.

Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s), sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le(s) Gérant(s) considérera (ont) comme étant justes et équitables. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

D. Administration

Art. 9. La Société sera administrée par Iona S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci-dénoté le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'Article 12, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un Gérant successeur devra être approuvée par le Gérant.

Art. 10. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 11. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant ou par la signature de toute (s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, à sa seule discrétion.

E. Surveillance

Art. 12. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Pour mener à bien ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera, et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période pouvant aller jusqu'à six (6) ans et devra rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation doit mentionner le lieu et l'agenda de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote de la majorité des personnes présentes. Chaque membre peut agir lors de toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter, une copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie était suffisante. Tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Art. 13. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur ou le directeur du Gérant qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des

contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant de sa propre initiative ou par le Conseil de Surveillance.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le dernier jour ouvrable du mois de septembre, ou à toute autre date de convocation, chaque année à 11 heures à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu à Luxembourg tel qu'il le sera spécifié dans l'avis de convocation de l'assemblée, à moins que cette dernière ne soit convoquée par le Gérant en accord avec les statuts.

D'autres assemblées générales pourront être tenues aux lieux et dates indiqués dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires.

Toute action donne droit à une voix à toutes les assemblées générales d'actionnaires. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Les conditions de quorum et de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président qui présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui rédigera le procès-verbal de l'assemblée.

Les affaires abordées lors des assemblées des actionnaires seront limitées aux points énoncés dans l'ordre du jour (qui devront inclure toutes les questions requises par la loi) ainsi que toutes les affaires accessoires à ces questions.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont réputés être présents pour le comptage des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement de façon continue et doivent permettre une participation efficace de ces personnes lors de ces assemblées.

Chaque actionnaire pourra voter en utilisant les bulletins de vote envoyés par la poste ou par fax au siège social de la société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires pourront utiliser uniquement les bulletins de vote fournis par la société, lesquels comportent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire soit de voter en faveur de chacune des résolutions proposées, soit contre, soit de s'abstenir de voter en cochant la case correspondante.

Les bulletins de votes ne montrant ni un vote favorable, ni un vote contre la résolution proposée, ni une abstention seront déclarés nuls. La société ne prendra en compte que les bulletins de vote reçus avant l'assemblée général à laquelle ils se rapportent.

Les résolutions présentées lors d'une assemblée d'actionnaires dûment convoquée seront adoptées par simple majorité des votes valablement exprimés, sauf si la question devant être résolue concerne une modification des statuts, auquel cas la résolution devra être adoptée à une majorité des deux tiers des voix valablement exprimés.

G. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice financier de la société commencera le premier (1^{er}) avril de chaque année et se terminera le trente et un (31) mars de l'année suivante.

Art. 16. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en conformité avec les dispositions légales.

H. Modification des statuts

Art. 17. Sous réserve de l'accord du Gérant, les présents Statuts pourront le cas échéant être modifiés par une assemblée générale des actionnaires, si le quorum est atteint et que les exigences de majorité prévues dans la loi du 10 août 1915 régissant les sociétés commerciales sont respectées, dans sa version modifiée.

I. Dissolution

En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le(s) liquidateur(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Dispositions finales - Loi applicable

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice financier commencera à la date de constitution de la société et se terminera le 31 mars 2011.
- 2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit des actions qui seront émises comme suit:

1) Iona S.à r.l.	1 Action de Commandité 1 Action Ordinaire
2) Neuheim Lux Group Holding V	32 898 Actions Ordinaires
Total:	1 Action de Commandité 32 899 Actions Ordinaires

La totalité des actions sont entièrement libérées de sorte que le montant de trente-deux mille neuf cent dix-sept livres sterling et dix-sept pence (GBP 32.917,34) représentant trente-deux mille neuf cent livres sterling (GBP 32.900,-) pour le capital social et dix-sept livres sterling et trente-quatre pence (GBP 17.34,-) pour la prime d'émission est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit seront supportés par la société du fait de sa constitution et ils sont évalués à environ EUR 1.200,-

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes susmentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir préalablement vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

1. Le nombre de gérants est fixé à un et le nombre des membres du conseil de surveillance à trois.
2. Iona S.à r.l., susmentionnée, est nommée en tant que gérant unique de la société avec effet immédiat.
3. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de surveillance de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2015:
 - a. Monsieur Paul David Daccus, né à Leeds Grande-Bretagne, le 27 mars 1972 dont l'adresse est la suivante Sun European Partners, LLP, 6 Grace Church Street, 4th Floor, Londres EC3V OAT Grande Bretagne;
 - b. Monsieur Marcus Billman, né à Essinge, Suède, le 8 mai 1957 dont l'adresse est la suivante: Sun European Partners, LLP, 6 Grace Church Street, 4th Floor, London EC3V OAT Great- Britain; et
 - c. Madame Anita Lyse, née à Alesund, Norvège le 4 octobre 1976, dont l'adresse est la suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.
4. L'adresse de la société est sise 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg Grand –Duché du Luxembourg

Le notaire soussigné, lequel comprend et parle l'anglais, énonce par les présentes que sur demande des personnes susmentionnées, le présent acte est rédigé en anglais auquel est joint une traduction en français; sur demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en en-tête du présent document.

Le document a été lu par le représentant des personnes susmentionnées, cette personne ayant signé de concert avec le notaire le présent acte original.

Signé: M. N'DIAYE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27874. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091034/584.

(100101022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Magnisense, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.697.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of June.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company ("société anonyme") "Magnisense", (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 122.697, transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg, pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, on the 11th of December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 186 of the 15th of February 2007,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 13th of April 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1046 of the 19th of May 2010.

The meeting is presided by Mr. Jean-Patrick VOISIN, director of the Company, having his professional address at 140, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Aldijana GEGIC, employee, having her professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Mathieu GANGLOFF, employee, having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To consider the directors' report and the report of the statutory auditor for the financial year ended 31 December 2009;

2. To approve the Company's audited annual accounts for the financial year ended 31 December 2009;

3. To carry forward the accumulated losses of EUR 2,397,434 as at 31 December 2009 to the next financial year;

4. To deliberate, in accordance with article 100 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, on the Company's continuation of business, as the Company's losses exceed 75% of the share capital as at 31 December 2009;

5. To renew the mandates of the directors for a period ending at the next annual general meeting of the Company;

6. To consider the report of the statutory auditor in relation to the Company's consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2009;

7. To approve the Company's consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2009;

8. To give discharge to the directors and the statutory auditor in respect of the execution of their mandates for the financial year ended 31 December 2009;

9. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 126.341.46 (one hundred twenty-six thousand three hundred forty-one Euro and forty-six Cents) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 74,200.54 (seventy-four thousand two hundred Euro and fifty-four Cents), represented by 100,271 (one hundred thousand two hundred seventy-one) shares having a par value of EUR 0.74 (seventy-four Euro Cents) each, to EUR 200,542 (two

hundred thousand five hundred forty-two Euro) by way of the increase of the par value of each share from EUR 0.74 (seventy-four Euro cents) to EUR 2.00 (two Euro) and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of EUR 200,542 (two hundred thousand five hundred forty-two Euro) following such increase is consequently represented by 100,271 (one hundred thousand two hundred seventy-one) shares having a par value of EUR 2.00 (two Euro) each;

10. Payment of the share capital increase specified in item 9. above by transferring an amount of EUR 126,341.46 (one hundred twenty-six thousand three hundred forty-one Euro and forty-six Cents) from the Company' share premium account;

11. Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 9 above;

12. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company or any employee of Maitland Luxembourg SA to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company;

13. To change the date of the statutory Annual General Meeting of the shareholders of the Company from the 30th of the month of April each year to the 30th of the month of June each year and subsequent amendment of article 11.1 of the Articles;

14. To confirm and approve the sale of the entire share capital of Magnisense Technology Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus and having its registered office at Totalserve House-17, Gr. Xenopoulou Street, 106 Limassol, Cyprus (Magnisense Cyprus), consisting of 49,265 (forty-nine thousand two hundred sixty-five) ordinary shares, to Magnisense France S.à r.l., a company incorporated under the laws of France and having its registered office at 140, rue du Faubourg, Saint-Honoré, 75008 Paris, France, (being a wholly owned subsidiary of the Company), with power and authority given to the Management Board of the Company to do all such things as shall be necessary or as the Management Board shall, acting in its sole discretion, deem reasonable or desirable and in the best interest of the Company for the purpose of giving effect to this resolution, provided that the consideration for the sale of the shares in Magnisense Cyprus is at least equal to the net asset value of these shares as reflected in the latest audited annual accounts of the Company;

15. To renew for a period ending at the Annual General Meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011 the authority granted to the Management Board pursuant to resolutions taken at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 30 December 2009, which authority expired on 1st June 2010, to issue new shares or warrants to subscribe for new shares up to 25% (twenty-five percent) of the total issued share capital of the Company, to such persons and on such terms as they think proper for the purposes of raising capital by the Company to be utilised for furthering the Company's business of acquiring, selling, managing and developing interests in various assets including intellectual property rights;

16. To waive the shareholder's pre-emption rights, as per clause 10.3 of the Company's Articles of Incorporation, in respect of any shares issued pursuant to resolution 15. above.

B) That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

C) That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the 9th of June 2010.

D) That it appears from the attendance list that from the 100,271 shares currently issued, representing the whole corporate capital, shares are present or represented at the meeting and that pursuant to article 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is regularly constituted and can deliberate on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The meeting considers the directors' report and the report of the statutory auditor for the financial year ended 31 December 2009.

Second resolution

The meeting approves the Company's audited annual accounts for the financial year ended 31 December 2009 and decides to carry forward the accumulated losses of EUR 2,397,434.- as at 31 December 2009 to the next financial year.

Third resolution

Such losses exceeding three quarters of the Company's share capital, the shareholders of the Company have been requested by the board of directors, in accordance with the terms of article 100 of the amended law on commercial companies of 10 August 1915, to resolve on the continuation of the Company's activities or the dissolution of the Company.

The meeting hereby resolves to continue the activities of the Company despite the cumulated losses as per December 31, 2009 exceeding three quarters of the Company's share capital.

Fourth resolution

The meeting decides to renew the mandates of the directors for a period ending at the next annual general meeting of the Company.

Fifth resolution

The meeting:

- considers the report of the statutory auditor in relation to the Company's consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2009;
- approves the said consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2009; and
- grants discharge to the directors and the statutory auditor in respect of the execution of their mandates for the financial year ended 31 December 2009.

Sixth resolution

AS MORE THAN 50% OF THE SHAREHOLDERS VOTED AGAINST THE RESOLUTION, concerning the increase of the subscribed capital of the Company by an amount of EUR 126.341.46 (one hundred twenty-six thousand three hundred and forty-one Euros and forty-six Cents) so as to raise it from its present amount of EUR 74,200.54 (seventy-four thousand two hundred Euros and fifty-four Cents) to EUR 200,542.- (two hundred thousand five hundred and forty-two Euros) without issuance of new shares but by the increase of the par value of each one of the existing 100,271 (one hundred thousand two hundred seventy-one) shares so as to raise it from its current amount of EUR 0.74 (seventy-four Euro Cents) to EUR 2.00 (two Euro) per share, IT WILL NOT BE PASSED.

Seventh resolution

AS MORE THAN 50% OF THE SHAREHOLDERS VOTED AGAINST THE RESOLUTION CONCERNING THE CAPITAL INCREASE, points 10, 11 and 12 of the agenda, WILL NOT BE PASSED.

Eighth resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting in order to be forthwith held on the 30th of the month of June of each year and to consequently amend article 11.1 of the Articles as follows:

" **11.1.** The Annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, on the 30th in the month of June each year at 10h00. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Management Board, exceptional circumstances so require."

Ninth resolution

The meeting decides to confirm and approve the sale of the entire share capital, being 49,265 (forty nine thousand two hundred sixty-five) ordinary shares, of Magnisense Technology Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus and having its registered office at Totalserve House-17, Gr. Xenopoulou Street, 106, Limassol, Cyprus (Magnisense Cyprus), to Magnisense France S.a r.l., a company incorporated under the laws of France and having its registered office at 140, rue du Faubourg, Saint-Honoré, 75008 Paris, France, (the latter being a wholly owned subsidiary of the Company).

All the powers and authority are given to the Management Board of the Company to do all such things as shall be necessary or as the Management Board shall, acting in its sole discretion, deem reasonable or desirable and in the best interest of the Company, for the purpose of giving effect to this resolution, provided that the consideration for the sale of the shares in Magnisense Cyprus is at least equal to the net asset value of these shares as reflected in the latest audited annual accounts of the Company.

Tenth resolution

The meeting renews, for a period ending at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011, the authority granted to the Management Board to issue new shares or warrants, to subscribe for new shares up to 25% (twenty-five percent) of the total issued share capital of the Company, to such persons and on such terms as they think proper for the purposes of raising capital by the Company to be utilised for furthering the Company's business of acquiring, selling, managing and developing interests in various assets including intellectual property rights.

Elventh resolution

The shareholders declare hereby expressly to waive their pre-emption rights, as per clause 10.3 of the Company's Articles and in respect of any shares issued pursuant to resolution 10 above.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Magnisense", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.697, transférée des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186 du 15 février 2007,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1046 du 19 mai 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick VOISIN, directeur de la Société, ayant son adresse professionnelle au 140, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aldijana GEGIC, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport des administrateurs et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice social ayant pris fin le 31 décembre 2009;

2. Approbation des comptes annuels audités de la Société pour l'année social ayant pris fin le 31 décembre 2009;

3. Report à nouveau des pertes cumulées à hauteur de EUR 2.397.434,- au 31 décembre 2009 au prochain exercice social;

4. Décision relative à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales quant à la continuation de l'activité de la Société, étant donné que les pertes cumulées de la Société excèdent 75% du montant de son capital social au 31 décembre 2009;

5. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société;

6. Présentation du rapport du commissaire aux comptes en relation avec les comptes consolidés de la Société pour l'exercice social ayant pris fin la 31 décembre 2009;

7. Approbation des comptes consolidés de la Société pour l'exercice social ayant pris fin la 31 décembre 2009;

8. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice social terminé le 31 décembre 2009;

9. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 126.341,46 (cent vingt-six mille trois cent quarante et un Euros et quarante-six Cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 74.200,54 (soixante-quatorze mille deux cents Euros et cinquante-quatre Cents), représenté par 100.271 (cent mille deux cent soixante et onze) actions ayant une valeur nominale de EUR 0,74 (soixante-quatorze Euro-Cents) chacune, à EUR 200.542 (deux cent mille cinq cent quarante-deux Euros) moyennant augmentation du pair comptable de chaque action de EUR 0,74 (soixante-quatorze Euro-Cents) à EUR 2,00 (deux Euros) et constatation que le capital social de la Société d'un montant de EUR 200.542,- (deux cent mille cinq cent quarante-deux Euros) suite à une telle augmentation est conséquemment représentée par 100.271 (cent mille deux cent soixante et onze) actions ayant une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euros) chacune;

10. Libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 9. ci-avant en transférant le montant de EUR 126.341,46 (cent vingt-six mille trois cent quarante et un Euros et quarante-six Cents) du compte de prime d'émission de la Société;

11. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société (les "Statuts" afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée sous le point 9. ci-avant;

12. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société et à tout employé de Maitland Luxembourg SA afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-avant dans le registre des actionnaires de la Société;

13. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle statutaire des actionnaires du 30 du mois d'avril de chaque année au 30 du mois de juin de chaque année et modification subséquente de l'article 11.1 des Statuts;

14. Confirmation et approbation de l'aliénation de l'intégralité du capital social de Magnisense Technology Limited, une société constituée sous les lois de Chypres et ayant son siège social à Totalserve House-17, Gr. Xenopoulou Street, 106 Limassol, Chypre (Magnisense Cyprus), consistant en 49.265 (quarante-neuf mille deux cent soixante-cinq) actions ordinaires, à Magnisense France S.à r.l., une société constituée sous les lois françaises et ayant son siège social au 140, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, (étant une filiale intégralement détenue par la Société), avec pouvoir et autorité accordés au conseil d'administration de la Société afin de entreprendre tout ce qui pourrait être nécessaire ou tout ce qui pourrait apparaître au conseil d'administration, selon son pouvoir discrétionnaire, nécessaire ou de bon conseil et dans le meilleur intérêt de la Société afin de réaliser cette résolution, sous condition que le prix de vente des actions de Magnisense Cyprus soit au moins égal à la valeur nette de ces actions telles qu'elles figurent dans les derniers comptes audités de la Société;

15. Renouvellement, pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tenant en 2011, du pouvoir accordé au conseil d'administration suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue en date du 30 décembre 2009, lequel pouvoir étant venu à échéance le 1^{er} juin 2010, d'émettre de nouvelles actions ou warrants afin de souscrire à des nouvelles actions à hauteur de 25% (vingt-cinq pourcent) de la totalité du capital social de la Société émis, à de telles personnes et aux conditions que le conseil d'administration juge appropriées aux fins de l'augmentation du capital de la Société pour être utilisées afin de favoriser l'acquisition, la vente, la gestion et le développement des intérêts de la Société dans de divers actifs y compris les droits de propriété intellectuelle;

16. Renonciation au droit de préemption des actionnaires, conformément à la clause 10.3 des Statuts de la Société, eu égard de toutes actions émises conformément à la résolution 15 ci-avant.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

C) La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 9 juin 2010.

D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 100.271 actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 73.628 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte du rapport des administrateurs et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice social ayant pris fin le 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels audités de la Société pour l'exercice social ayant pris fin le 31 décembre 2009 et décide de reporter à nouveau les pertes cumulées à hauteur de EUR 2.397.434,- au 31 décembre 2009 au prochain exercice social.

Troisième résolution

Les pertes excédant les trois-quarts du capital social au 31 décembre 2009, le conseil d'administration a demandé aux actionnaires de la Société de prendre une décision quant à la dissolution de la Société ou à la continuation des activités de la Société conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

L'assemblée décide par les présentes de continuer les activités de la Société en dépit de ce que les pertes cumulatives excèdent les trois-quarts du capital social de la Société en date du 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée:

- prend acte du rapport du commissaire aux comptes en relation avec les comptes consolidés de la Société pour l'exercice social ayant pris fin la 31 décembre 2009;
- approuve lesdits comptes consolidés pour l'exercice social ayant pris fin la 31 décembre 2009; et
- accorde décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice social terminé le 31 décembre 2009.

Sixième résolution

ETANT DONNÉ QUE PLUS DE 50% DES ACTIONNAIRES ONT VOTÉ CONTRE LA RÉOLUTION, d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 126.341,46 (cent vingt-six mille trois cent quarante et un Euros et quarante-six Cents) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 74.200,54 (soixante-quatorze mille deux cents Euros et cinquante-quatre Cents) à EUR 200.542,- (deux cent mille cinq cent quarante-deux Euros), sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable de chacune des 100.271 (cent mille deux cent soixante et onze) actions existantes, pour le porter de son montant actuel de EUR 0,74 (soixante-quatorze Euro-Cents) à EUR 2,- (deux Euros) par action, CELLE-CI NE PEUT ÊTRE PRISE.

Septième résolution

ETANT DONNÉ QUE PLUS DE 50% DES ACTIONNAIRES ONT VOTÉ CONTRE LA RÉOLUTION CONCERNANT L'AUGMENTATION DE CAPITAL, les points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour, NE PEUVENT ÊTRE PRIS.

Huitième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle de sorte qu'elle se tiendra dans l'avenir le 30 juin de chaque année et de modifier conséquemment l'article 11.1 des statuts comme suit:

" **11.1.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit, conformément à la Loi, le 30 juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour suivant à la même heure. L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent."

Neuvième résolution

L'assemblée décide de confirmer et approuver l'aliénation de l'intégralité du capital social, faisant 49.265 (quarante-neuf mille deux cent soixante-cinq) actions ordinaires, de Magnisense Technology Limited, une société constituée sous les lois de Chypre et ayant son siège social à Totalserve House-17, Gr. Xenopoulou Street, 106 Limassol, Chypre (Magnisense Cyprus), à Magnisense France S.a r.l., une société constituée sous les lois françaises et ayant son siège social au 140, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, (la dernière étant une filiale intégralement détenue par la Société).

Tous pouvoirs et autorité sont accordés au conseil d'administration de la Société afin de entreprendre tout ce qui pourrait être nécessaire ou tout ce qui pourrait apparaître au conseil d'administration, selon son pouvoir discrétionnaire, nécessaire ou de bon conseil et dans le meilleur intérêt de la Société afin de réaliser cette résolution, sous condition que le montant du prix de vente des actions de Magnisense Cyprus soit au moins égal à la valeur nette desdites actions, telle que cela ressort des derniers comptes audités de la Société.

Dixième résolution

L'assemblée renouvelle, pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tenant en 2011, le pouvoir accordé au conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions ou warrants afin de souscrire à des nouvelles actions à hauteur de 25% (vingt-cinq pourcent) de la totalité du capital social émis de la Société, à de telles personnes et aux conditions que le conseil d'administration juge appropriées aux fins de l'augmentation du capital de la Société pour être utilisées afin de favoriser l'acquisition, la vente, la gestion et le développement des intérêts de la Société dans de divers actifs y compris les droits de propriété intellectuelle.

Onzième résolution

Les actionnaires déclarent par les présentes de renoncer expressément à leurs droits de préemption, conformément à la clause 10.3 des Statuts de la Société et eu égard de toutes actions émises conformément à la résolution 10 ci-avant.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. VOISIN, A. GEGIC, M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. LAC/2010/28664. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087296/324.

(100096725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

GSC European Mezzanine Luxembourg III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.739.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010079126/13.

(100090029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.275.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010079127/13.

(100090028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

GSC European Mezzanine Luxembourg V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.328.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010079128/13.

(100090022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Highbridge Mezzanine Partners Onshore Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.128.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juin 2010.

Highbridge Mezzanine Partners Onshore Lux S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010079138/15.

(100089345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

GSC European Mezzanine Luxembourg VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.321.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010079129/13.

(100090021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.322.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010079130/13.

(100090019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

General Capital Group Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 152.378.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010079131/13.

(100090039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.013.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juin 2010.

Highbridge Offshore Senior Investments Lux S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010079139/15.

(100089342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.523.

Les comptes consolidés pour l'année 2009 de Torstar Corporation, la maison mère de Harlequin Enterprises II B.V./ S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079133/11.

(100089386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 17 novembre 2008 au 31 décembre 2009 de Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079134/11.

(100089381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Highbridge Onshore Senior Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.011.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juin 2010.

Highbridge Onshore Senior Investments Lux S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010079140/15.

(100089338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Hines Fund Management Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2010079141/10.

(100089984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Fomed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 90.805.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Fomed SA qui s'est tenue à Luxembourg le 21 juin 2010

Omissis

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Julien Nicaud, né le 4 juin 1981 à Metz, France, et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich. L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2010079883/18.

(100089942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Hager Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2C, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 44.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079142/10.

(100090178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Hansofal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 138.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010079143/13.

(100089648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Hanwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010079144/12.

(100089744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Heritam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010079146/12.

(100089715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Consimex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 57.620.

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 29 avril 2010 entre Madame LAUX Mireille, demeurant à F-92130 Issy-les-Moulineaux 11, rue Aristide Briand et Madame STRASSER Monique, demeurant à F-83700 Saint-Raphael 361, avenue des Collines.

Depuis le 29 avril 2010, les associés de la société CONSIMEX s.à.r.l. sont composés comme suit:

- Madame STRASSER Monique	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

(500 parts sociales d'une valeur nominale de 24,81€ chacune, soit un capital social de 12.405€)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079879/17.

(100089919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

HEVAF Gartmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2010079147/10.

(100089986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

HEVAF Grafton Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2010079148/10.

(100089991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

HEVAF LS 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2010079149/10.

(100089988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Icarus Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 117.172.

Auszug von den genommenen Beschlüsse aus der Generalversammlung und aus dem Verwaltungsrat, gehalten am 11. Juni 2010

Die Versammlung erneuert Frau Ellen Maria MULDER sowie Herr Hans DANES und Herr Jean-Luc JOURDAN in den Funktionen von Verwaltern bis zum Ausgang der jährlichen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2016.

Die Versammlung erneuert das Mandat der Gesellschaft GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l in den Funktionen als Rechnungskommissars, für einen Zeitraum bis zum Ausgang der jährlichen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2016.

Der Verwaltungsrat nennt Herr Hans DANES in den Funktionen von Präsidenten des Verwaltungsrats bis zum Ausgang der satzungsgemäßen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2016.

Der Verwaltungsrat erneuert Herr Hans DANES in den delegierten Verwalterfunktionen bis zum Ausgang der satzungsgemäßen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2016. Herr Hans DANES kann in seiner Qualität als Delegierter Verwalter, die Gesellschaft durch seine eigene Unterschrift verpflichten und das gemäß den Statuten und entsprechend dem Artikel 6.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Juni 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010080040/24.

(100090476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Hideal Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 143.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010079150/11.

(100089969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Intelsat Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.927.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante à compter du 21 juin 2010:
4, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010079154/15.

(100090132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Immobilière Buchholtz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 8.003.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079159/10.

(100089404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.399,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.110.

—
Extrait des résolutions des associés du 9 juin 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Hille-Paul SCHUT en qualité de Gérant de la Société avec effet au 28 avril 2010;

- de nommer:

* Eric LECHAT, né le 21 février 1980 à Leuven, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 28 avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 juin, 2010.

Eric LECHAT

Gérant

Référence de publication: 2010079904/18.

(100089917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Credit-Management Systems Europe (CSE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.673.

—
L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CREDIT-MANAGEMENT SYSTEMS EUROPE (CSE) S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B65.673, constituée suivant acte du notaire Edmond SCHROEDER de Mersch en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 753 du 19 octobre 1998, modifié suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 11 mars 2004, publié au dit Mémorial C, numéro 585 du 8 juin

2004, modifié suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 3 mars 2005, publié au dit Memorial C, numéro 676 du 9 juillet 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEGEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

4.- Démission de deux administrateurs;

5.- Nomination d'un administrateur;

6.- Démission du commissaire aux comptes;

7.- Nomination d'un commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4. 4^{ème} alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs, à savoir:

- MAYA INVEST LTD, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street;

- ALPHA ACCOUNTING AG, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION SARL) (B 43.298), avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM 2010 / 420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082040/87.

(100092916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Immobilière Buchholtz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 8.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079160/10.

(100089406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 195.120.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.843.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of May.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ConAgra International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of Delaware having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State of the State of Delaware under the number 2063015 (CAII),

here represented by Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 May 2010,

CAG Canada Holdings, Inc., a company incorporated and existing under the laws of Delaware having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State of the State of Delaware under the number 3956330 (CAGC),

here represented by Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 May 2010.

Together the Shareholders.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the Shareholders, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders are the sole shareholders of ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.843, incorporated on 5 March 2010 pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on April 19, 2010, number 802, which articles of association have been amended pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger dated March 25, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on May 10, 2010, number 978, and pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer dated March 25, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on May 18, 2010, number 1042 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Acknowledgement of an error in the deed dated March 16, 2010 and acknowledgement of a rectification deed dated May 25, 2010 in which the error in the deed prenamed has been rectified (the Corrective Deed);

2. Subsequent rectification of the deed dated March 25, 2010 in order to adjust the share capital of the Company to an amount of one hundred ninety five million one hundred twenty thousand US dollars (USD 195,120,000.-) represented by one hundred ninety five million one hundred twenty thousand (195,120,000) shares in registered form, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each;

3. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above-mentioned rectification; and

4. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the error in the deed dated March 16, 2010 and to acknowledge the Corrective Deed.

The Corrective Deed of Notary Elvinger dated May 25th, 2010, has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders resolve to subsequently rectify the deed dated March 25, 2010 in order to take into consideration the adjustment of the share capital of the Company to an amount of one hundred ninety-five million one hundred twenty thousand US dollars (USD 195,120,000.-) represented by one hundred ninety-five million one hundred twenty thousand (195,120,000) shares in registered form, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

The deed of March 25, 2010 has the number 547/2010 of her Repertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, with the relation LAC/2010/14000 and deposited on April 15th, 2010 with the Register of Commerce under the following reference: L 100052298.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned rectification, the Shareholders resolve to amend Article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.1.** The capital is set at one hundred ninety-five million one hundred twenty thousand US dollars (USD 195,120,000.-) represented by one hundred ninety-five million one hundred twenty thousand (195,120,000) shares in registered form, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of this corrective deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with, us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour de mai,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

ConAgra International, Inc., une société constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Delaware Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 2063015 (CAII),

ici représentée par Maître Hana Witzke, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mai 2010,

CAG Canada Holdings, Inc., une société constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Delaware Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3956330 (CAGC),

ici représentée par Maître Hana Witzke, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mai 2010.

Ensemble, les Associés.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le comptes des Associés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les Associés comparaissent, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés comparaissent en tant que seuls associés de ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.843, constituée le 5 mars 2010 en vertu d'un acte notarié du notaire Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 802, du 19 avril 2010, dont les statuts ont été modifiés par un acte de Maître Joseph Elvinger, daté du 16 mars 2010, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 978, du 10 mai 2010, et par un acte de Maître Martine Schaeffer, daté du 25 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1042, du 18 mai 2010 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance d'une erreur dans l'acte daté du 16 mars 2010 et reconnaissance d'un acte rectificatif daté du 25 mai 2010 dans lequel l'erreur dans l'acte prénommé a été rectifiée (l'Acte Correctif);

2. Rectification subséquente de l'acte daté du 25 mars 2010 en vue de ramener le capital social de la Société à un montant de cent quatre-vingt-quinze millions cent vingt mille dollars américains (USD 195.120.000,-) représenté par cent quatre-vingt-quinze millions cent vingt mille (195.120.000) parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

3. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la rectification sus-mentionnée;

4. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de reconnaître l'erreur dans l'acte du 16 mars 2010 et décident de reconnaître l'Acte Correctif L'Acte Correctif signé en date du 25 mai 2010 pardevant Me Elvinger, notaire, a été montré au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les Associés décident de rectifier subséquemment l'acte daté du 25 mars 2010 en vue de ramener le capital social de la Société à un montant de cent quatre-vingt-quinze millions cent vingt mille dollars américains (USD 195.120.000,-) représenté par cent quatre-vingt-quinze millions cent vingt mille (195.120.000) parts sociales de la Société, toutes nominatives, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'acte du 25 mars 2010 porte le numéro 547/2010 du Répertoire et est enregistrée auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, sous la relation LAC/2010/14000 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 15 avril 2010 sous le numéro L 100052298.

Troisième résolution

En conséquence de la rectification sus-mentionnée, les Associés décident de modifier l'Article 5.1 des Statuts qui doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quinze millions cent vingt mille dollars américains (USD 195.120.000,-) représenté par cent quatre-vingt-quinze millions cent vingt mille (195.120.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte rectificatif a été évalué à environ neuf mille euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: H. Witzke et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23789. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010083025/142.

(100092660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Impetus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010079161/10.

(100089365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Intelsat (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.942.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante à compter du 21 juin 2010:

4, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010079162/15.

(100090129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Intelsat Global Subsidiary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.952.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante à compter du 21 juin 2010:

4, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010079163/15.

(100090141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Pronavis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 12, Op Flohr.

R.C.S. Luxembourg B 94.015.

—
Auszug von den genommenen Beschlüsse aus der Generalversammlung und aus dem Verwaltungsrat, gehalten am 11. Juni 2010

Die Versammlung erneuert Frau Hedwig FELDMANN-BRAHMS und Frau Carine MELLENTHIN-Van KOEVERDEN sowie Herr Andreas BRAHMS und Herr Udo Van KOEVERDEN in den Funktionen von Verwaltern bis zum Ausgang der jährlichen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2016.

Die Versammlung stellt fest dass die Adresse der Verwaltern Frau Hedwig FELDMANN-BRAHMS sowie Herr Andreas BRAHMS jetzt am 12 Op Flohr L-6726 GREVENMACHER ist.

Die Versammlung erneuert die Gesellschaft GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.ä r.l in den Funktionen von Rechnungskommissar bis zum Ausgang der jährlichen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2016

Der Verwaltungsrat nennt Herr Andreas BRAHMS in den Funktionen von Präsidenten des Verwaltungsrates bis zum Ausgang der satzungsgemäßen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2016.

Der Verwaltungsrat erneuert Herr Andreas BRAHMS und Herr Udo Van KOEVERDEN in den Funktionen von delegierten Verwaltern bis zum Ausgang der satzungsgemäßen Generalversammlung, zu halten im Jahre 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Juni 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010080092/24.

(100090485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Intelsat Intermediate Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.957.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante à compter du 21 juin 2010:

4, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010079164/15.

(100090160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Intelsat Jackson Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.959.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante à compter du 21 juin 2010:

4, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010079165/15.

(100090140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Gesare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.016.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, le mardi 8 juin 2010

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Xavier Delom de Mezerac

- M. Michel Mulliez

- PATINVEST S.A. représentée par M. Jean Luc Fievet, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

- M. Alain Chanalet-Quercy

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

L'assemblée reconduit KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080286/24.

(100091162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Intelsat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.970.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante à compter du 21 juin 2010:

4, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010079166/15.

(100090125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Inter Best Car S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 54.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010079168/11.

(100090123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Intrapar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 34.055.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour INTRAPAR HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010079173/15.

(100089780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Le Cellier Romain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.473.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010079217/13.

(100089461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Intrapar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 34.055.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour INTRAPAR HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010079174/15.

(100089786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Intrapar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 34.055.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.
Pour *INTRAPAR HOLDING S.A.*
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010079175/15.

(100089788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Joining Hands International Co., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 5, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 105.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010079180/11.

(100089951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Lugimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 111.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010079225/13.

(100089624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Jacquet International, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 49.219.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jean WAGENER
Administrateur

Référence de publication: 2010079181/12.

(100089470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Jade Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 137, rue Kuelebiërg.
R.C.S. Luxembourg B 87.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079182/10.

(100089425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Jade Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 137, rue Kuelebiérg.
R.C.S. Luxembourg B 87.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079183/10.

(100089426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

THERMO Db Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 128, route de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 128.056.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010079354/14.

(100089518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

JP Residential VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 110.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010079188/12.

(100089377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

K.M.K. Agroinvestment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.715.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079190/10.

(100089739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Kings Cross Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.566.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°280 du 8 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010079192/15.

(100090077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Stargazer Editions LLC, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.849.

Ce certificat de Création a été établi dans le but de constituer une Société à Responsabilité Limitée selon la Loi sur les Sarl du Delawaare, 6 DEL C 18-101, et suivants.

Premièrement.

Le nom de la Sarl est
STARGAZER EDITIONS L.L.C.

Deuxièmement.

Son adresse officielle dans l'Etat du Delaware est: 113 Barksdale Professional Center dans la ville de Newark, Comté de New Castle, Code Postal; 19711, Le nom de son agent accrédité à cette; adresse est: Intercorp, Inc,

Troisièmement.

Les associés sont d'accord d'être liés entre eux par les Accords de la Sarl sauf ceux qui pourraient être en contradiction avec la Loi sur les Sarl de l'Etat du Delaware.

En témoignage de quoi.

Je soussigné ayant les pleins pouvoirs pour établir et enregistrer ce document, dans le but de constituer une Sarl selon la Loi sur les Sarl du Delaware, établis donc ce Certificat de Création, reconnaissant qu'il s'agit là d'un parjure de troisième degré possible de sanctions, le cas échéant, en déclarant ici et en certifiant que cet Acte Notarié est mon Acte et mon Contrat et que les faits qui y sont mentionnés sont vrais, selon la Loi 6 Del. C. & 18-204 et en conséquence de quoi, j'appose ma signature ce mercredi 12 mai 2010.

Delaware Intercorp. Inc.
Organisateur
Kelly KL Magaw
Secrétaire

Déclaration des actions entreprises afin d'organiser Stargazer éditions LLC

Premièrement:

Delaware Intercorp, Inc., une société du Delaware (dite a l'Organisatrice"), a ordonné au secrétaire d'Etat pour l'Etat du Delaware d'inscrire le nom cl de certifier la création de la société STARGAZER EDITIONS LLC, société à Responsabilité Limité (dite "la Société").

Deuxièmement:

Cette réunion a pour but d'organiser et de parfaire la Société. L'Organisatrice élit maintenant Monsieur SARFATI ALAIN, comme Membre(s) initial(aux) (dit "le Membre initial") avec les pleins pouvoirs pour gérer et engager l'Entreprise, jusqu'au moment où des successeurs seront élus et qualifiés pour faire son travail.

Troisièmement:

L'Organisatrice a été retenue pour agir comme Agent Accrédité pour la Société. L'Organisatrice n'assume pas d'autres responsabilités autres que celles consistant en relation.

Quatrièmement:

A partir de ce jour, l'Organisatrice a rempli ces obligations et renonce à d'autres devoirs et autorités sur la Société envers le Membre Initial. Elle n'est uniquement susceptible que de corriger des erreurs d'Enregistrement concernant la Création de la Société.

Signé et établi par l'Organisatrice ce vendredi 14 mai 2010.

Delaware Intercorp. Inc.
En tant que L'Organisatrice
Kelly K. Magaw
Secrétaire

113 BARKSDALE PROFESSIONAL CENTER NEWARK. DE. 19711

Procès-verbal de la réunion sur l'organisation de la Stargazer éditions LLC

Delaware Intercop, Inc., une société du Delaware (dite "l'Organisatrice"), adopte ici les résolutions suivantes pour le compte du Membre Initial de la STARGAZER EDITIONS LLC, une société à Responsabilité Limité du Delaware (dite "la Société");

IL A ETE DECIDE QUE: l'Organisatrice a entrepris tout les actions nécessaires pour constituer la Société comme une société à Responsabilité Limité selon les Lois de l'Etat du Delaware.

IL A ETE DECIDE QUE: qu'une copie du Certificat de Création de la Société tel qu'il a été enregistré au Bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware, et qu'ici on ordonne que ce même Certificat soit enregistré dans le Livres des Minutes de cette Société.

IL A ETE DECIDE QUE: le nombre de membre(e) initial(aux) de la Société serait de 1 et que la personne ci-après nommée constituerait le membre intial de la Société (le(s) "Membre(s) Initial(aux)");

c/o COGITO SERVICES sarl
11 avenue de la Gare
LUXEMBOURG, LUXEMBOURG L1611 LU
SARFATI ALAIN

IL A ETE DECIDE QUE: à compter de ce jour, l'Organisatrice a rempli ses obligations et renonce à d'autres devoirs et autorités sur la Société envers le(s) Membre(s) Initial(aux). Elle ne sera uniquement susceptible que de corriger les erreurs d'Enregistrement concernant la Création de la Société,

Signé et établi par l'Organisatrice ce vendredi 14 mai 2010.

Delaware Intercorp, Inc.
En tant que L'Organisatrice et à la demande du (des) Membre(s) initial(aux)
Kelly K. Magaw
Secrétaire

A prêté serment et a apposé sa signature devant moi Notaire (public) de l'Etat du delaware et Comté de New Castle, ce vendredi 14 mai 2010.

Mon mandat expire le 25 août 2012

ETAT DU DELAWARE
Daisy Cordero Rernabe
NOTAIRE PUBLIC

*Delaware
Le premier Etat*

JE SOUSSIGNE. JEFFREY W BULLOCK SECRETAIRE DE L' ETAT DU DELAWARE, CERTIFIE PAR LA PRESENTE QUE LE DOCUMENT JOINT EST UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU CERTIFICAT DE CREATION DE LA SOCIETE "STARGAZER EDITIONS LLC". ENREGISTREE DANS CE BUREAU LE DOUZIEME JOUR DE MAI, EN 2010 APRES J. C., A 11H58.

Sceau du Bureau du Secrétaire DELAWARE 1793 - 1855

DATE 12 mai 2010.

AUTHENTIFICATION: 7987925
Jeffrey W. Bullock
Secrétaire d'Etat

Traduction de l'Anglais en langue Française

*Apostille
(Convention de La Haye du 5 Octobre 1961)*

1. Pays: Etats-Unis d'Amérique
2. Ce document publie:
À été signé par Jeffrey W. Bullock

3. Faisant acte en sa qualité de Secrétaire d'Etat du Delaware
4. Il porte le sceau/cachet du Bureau du Secrétaire d'Etat Certifié
5. à Douvres (Dover) dans le Delaware
6. La douzième jour de mai 2010 après J. C.
7. Par le Secrétaire d'Etat du Delaware, Département d'Etat
8. N° 0414147
9. Sceau/Cachet
10. signature:

Sceau du Bureau du Secrétaire DELAWARE 1793 - 1855
Secrétaire d'Etat

Metz, le 25 mai 2010.

Pour traduction certifiée conforme à l'original
Eliane WEBER.
la Traductrice Assermentée

Référence de publication: 2010081186/111.

(100092504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Auto Red-Line Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4687 Differdange, 350, rue Woiver.

R.C.S. Luxembourg B 154.143.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le dix juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Alcino Manuel LOPES FERNANDES, employé privé, demeurant à L-3390 Peppange, 18, rue de Crauthem, né à Bustelo-Chaves (P), le 15 janvier 1962 et

2. Madame Fatima FERREIRA DA CRUZ, indépendante, née à Santiago/Seia (Portugal) le 25 février 1971, demeurant à L-5368 Schuttrange, 3, rue de Canach.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "AUTO RED-LINE PNEUS S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet:

- l'import-export, l'achat, la vente de voitures neuves et d'occasions, la vente de pièces détachées et accessoires automobiles, ainsi que la location de voitures sans chauffeur;
- le montage, démontage, et l'équilibrage de pneus;

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Alcino Manuel LOPES FERNANDES, prénommé, cinquante parts	50
2.- Madame Fatima FERREIRA DA CRUZ, prénommée, cinquante parts	50
TOTAL cent parts	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- 1.- Monsieur Alcino Manuel LOPES FERNANDES, prénommé, comme gérant technique
- 2.- Madame Fatima FERREIRA DA CRUZ, prénommée, comme gérante administrative.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

- Le siège social est établi à L-4687 Differdange, 350, rue Woiwer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.M. LOPES FERNANDES, F. FERREIRA DA CRUZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25839. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091734/80.

(100101882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.